

EMPLOI

Le Département
de la Charente-Maritime
engagé dans le

Parrainage des jeunes diplômés

Le parrainage des jeunes, c'est quoi ?

Le dispositif consiste à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés par leur mise en relation avec des personnes ressources issues du monde de l'entreprise.

ouvre de nouveaux horizons

charente-maritime.fr

la
Charente
Maritime

LE PARRAIN



Le parrain est une personne ressource, issue du monde de l'entreprise, de secteurs diversifiés, qui s'engage à :

- faciliter l'accès à l'emploi du jeune,
- rencontrer régulièrement le jeune,
- le guider dans ses démarches,
- mobiliser son réseau social et professionnel.

Il agit bénévolement.

LE FILLEUL

Âgé de 16 à 25 ans, le filleul doit être :

- diplômé avec un projet professionnel clair et employable de suite,
- ou
- non diplômé avec une expérience significative et un projet professionnel.

Il est motivé et assidu.

Le parrainage
des jeunes vous
intéresse
?

Contactez la Mission Locale
de votre secteur.

Vous y trouverez une équipe de conseillers
qui s'engage à :

- > mettre en relation le jeune et le parrain,
- > accompagner le jeune tout au long de son parcours « parrainage ».

> Mission Locale de Haute-Saintonge (JONZAC) :
05 46 48 58 10

> Mission Locale de la Saintonge :
05 46 97 49 50 (SAINTES) - 05 46 59 00 39 (SAINT-JEAN-D'ANGELY)

> Mission Locale du Pays Royannais (ROYAN) :
05 46 06 96 16

> Mission Locale de Rochefort, Marennes, Oléron (ROCHEFORT) :
05 46 99 06 00

> Mission Locale de La Rochelle, Ré, Pays d'Aunis (LA ROCHELLE) :
05 46 27 65 20

la Charente
Maritime
CONSEIL GÉNÉRAL



Direction de l'Emploi,
de l'Économie et du Tourisme
85, boulevard de la République
17076 La Rochelle Cedex 9
charente-maritime.fr